



C.H. LAVAUUR



Lavaur, le 18/11/2013

## **DOSSIER SANS COMMENTAIRE SUR LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA REFORME DES RETRAITES 2013 !**

Après celles de 2003 et 2010, nous avons droit à une nouvelle réforme des retraites, portée par un gouvernement de gauche .

Nous vous proposons quelques généralités, sans commentaire, sur cette réforme.

Pour le fond nous vous renvoyons sur notre site et le document suivant : « **Petit guide d'autodéfense en temps de réforme des retraites** », [http://www.cgt-chlavour.fr/Petit-guide-d-autodefense-en-temps-de-reforme-des-retraites-realise-par-ATTAC-21-09-13\\_a828.html](http://www.cgt-chlavour.fr/Petit-guide-d-autodefense-en-temps-de-reforme-des-retraites-realise-par-ATTAC-21-09-13_a828.html)

### **1. Retour sur les précédentes réformes**

#### **Au menu de celle en 2003...**

Augmentation progressive du nombre de trimestres nécessaire pour percevoir une retraite à taux plein.

De 150 trimestres (37,5 ans) requis en 2003, on est passé à 165 trimestres (42,25 ans) en 2013.

Instauration d'une décote définitive sur le montant de la pension si ce nombre minimum n'est pas atteint.

#### **A la carte de celle en 2010...**

Âge légal de départ à la retraite repoussé.

Pour les hospitaliers de la catégorie active (à partir de la génération 1956), âge d'ouverture des droits porté progressivement de 55 à 57 ans.

Pour les hospitaliers de la catégorie sédentaire (à partir de la génération 1951), l'âge d'ouverture des droits porté progressivement de 60 à 62 ans

### **2. Quel impact aura la réforme des retraites de 2013 pour les hospitaliers ?**

De plus en plus souvent, le départ à la retraite rimera avec décote définitive sur le montant de la pension. Il deviendra de plus en plus difficile de concilier nombre de trimestres et âge d'ouverture des droits à la retraite, en particulier pour les métiers réputés difficiles.

#### **Cotiser plus, plus longtemps, surtout pour la génération des moins de 40 ans**

Le projet actuel de réforme des retraites prévoit une première mesure immédiate pour renflouer les comptes : les cotisations sociales du public comme du privé augmentent encore un peu plus. La mesure la plus importante touche les jeunes générations : la durée de cotisation doit être encore allongée à partir de 2020 pour atteindre 43 ans en 2035. La génération née en 1973 sera la première à devoir cotiser aussi longtemps pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. Là

encore, une décote est à prévoir sur les pensions de ceux qui ne pourront assumer ces contraintes...

### **3. Des mesures en faveur des femmes, oui mais...**

C'est un fait, il y a de fortes disparités entre les hommes et les femmes face à la retraite. La prochaine réforme prévoit de mieux valoriser les périodes d'interruption au titre du congé maternité et de mieux prendre en compte certains temps partiels. Mais subissent aussi davantage les aléas de carrière (congé maternité ou parental, temps partiels...) qui sont dévastateurs sur le niveau de leur retraite.

### **4. Les retraités mis à contribution**

Des mesures sont prises pour soit disant équilibrer l'effort à consentir entre les actifs et les retraités, en particulier avec la suppression de l'avantage fiscal dont bénéficiaient les retraités parents d'au moins 3 enfants.

Leur pouvoir d'achat va donc baisser, même pour les retraités actuels.

### **5. Des mesures sur la pénibilité réservées au secteur privé**

Cette mesure, qui prévoit un système de points attribués pour compenser la pénibilité de certains métiers (travail de nuit...) exclut les fonctionnaires, donc les hospitaliers.

### **6. Retraites : de quoi sera fait l'avenir ? Vers de nouvelles réformes ?**

Un conseil de surveillance, nouvelle instance de pilotage des retraites, devrait voir le jour pour suivre la trajectoire des recettes et des dépenses, et émettre une alerte en cas de nouvelle dérive. **On sait déjà que cette réforme ne sera certainement pas la dernière...**

### **7. Les primes peu intégrées dans le calcul de la pension de retraite**

Les hospitaliers du secteur public ont un handicap supplémentaire à prendre en compte : alors qu'une partie non négligeable de leurs revenus est constituée de primes, celles-ci ne sont quasiment pas prises en compte pour le calcul de leur future retraite.

En moyenne, cela représente une chute de 40 % de revenus...

### **8. Alors pour nos retraites on lutte ?**



**CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cg-t-chlavour.fr](http://www.cg-t-chlavour.fr)